

St-Elme: pas d'embellie en vue

L'autorité portuaire Port-Toulon-Provence, peine à boucler le plan de financement du futur chenal d'avivement qui doit permettre de libérer le port des posidonies

« Cela fait sept ans ! Sept ans que le port de Saint-Elme doit être dragué et curé régulièrement. »

Des années également que la question de l'accumulation des posidonies rythme les réunions du Clupipp⁽¹⁾ de St-Elme. Celle d'hier après-midi n'a pas fait exception à la règle. Après des mois de discussions, de projets en contre-projets, une solution « minimaliste », semble faire l'unanimité : la réalisation d'un chenal d'avivement.

Reste à financer sa réalisation, tout de même estimée à 2,5 millions d'euros. « Les discussions ont été difficiles cette année en raison des élections », a indiqué en préambule Rémy Cassan-Barnel, directeur général des services à Port-Toulon-Provence, l'autorité portuaire. « Avec TPM et le conseil général, on arrive à 600 000 €. La Ville met 150 000 €. La Région pourrait consentir à injecter 500 000 € dans le cadre du contrat de développement. » « Cela fait 1,25 million, soit la moitié du coût total », calcule Jacques Simon, représentant des plaisanciers. « Où allez-vous trouver le reste de la somme ? »

Raphaële Leguen, première adjointe au maire de La Seyne et les représentants de PTP se regardent, perplexes. « L'Etat pourrait mettre de l'argent à condition que la Région participe. On leur a demandé 30 %. Mais la commune pourrait mettre plus de 150 000 € », reprend Rémy Cassan-Barnel.

« Ce n'est pas une compétence de la Ville », rétorque sèchement la pre-

mière adjointe. « Est-ce que c'est une compétence de la Région, peut-être ? », rebondit le représentant de PTP. Les usagers présents comprennent que les travaux ne démarreront pas de sitôt...

Des recettes limitées

« Sans de gros investissements pour remettre à niveau le port de St-Elme, la situation semble inextricable », conclut Rémy Cassan-Barnel, au nom du président de PTP Robert Cavanaugh.

En effet, le système budgétaire impose à chaque port géré par PTP d'arriver à un équilibre financier. Problème, St-Elme est un port de taille modeste, avec moins d'escales de bateaux de passage, ce qui entraîne des recettes limitées (de l'ordre de 75 000 €), ce qui rend impossible le financement des travaux à fonds propres.

« Que faire alors ? Continuer à enlever les posidonies chaque année pour un coût de 100 000 € ? », interroge Raphaële Leguen.

« Ce n'est même pas sûr », l'interrompt André Thomas, directeur d'exploitation de PTP. La Dréal⁽²⁾ est réticente à l'enlèvement des posidonies, même mortes. Peut-être un jour on n'aura même plus le droit de les enlever... »

Les plaisanciers sont incrédules...

C. G.

cgaignebet@varmatin.com

1. Comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

2. Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement



Afin de dissuader « les gens de l'extérieur », des usagers du port voudraient qu'une tarification spéciale soit mise en place pour l'utilisation de l'aire de carénage. (Photos Dominique Leriche)

Les tarifs font débat

Aire de carénage : faut-il faire payer plus cher les non-usagers du port ?

Au cours de la réunion, Pascal Venel, représentant les usagers, a déploré un engorgement de l'aire de carénage en raison de l'« afflux de bateaux venus de l'extérieur ». La grue de St-Elme est en effet la seule de la rade en activité, avec celle de Port-Pin-Rolland. « Il faudrait donner la priorité aux usagers du port. Limiter l'accès aux autres », a demandé M. Venel. Solution imaginée : créer un tarif spécial pour les usagers, les autres se voyant facturer une somme plus importante, ce qui aurait un effet dissuasif. Les services de PTP vont étudier la faisabilité de cette double-tarification.

Tarifs portuaires : vers une hausse de 8 % ?

PTP a présenté sa proposition de tarifs pour l'année 2013. « Nous envisageons une augmentation de 8 % », a indiqué André Thomas. A la surprise manifeste des plaisanciers présents. Explication de l'autorité portuaire : « La direction générale des finances nous réclame des impôts supplémentaires, des taxes qui ont remplacé la taxe professionnelle ». Et André Thomas de poursuivre : « Cette imposition correspond à 6 % d'augmentation. A cela s'ajoutent l'inflation (environ

2%), ainsi que le prix de l'éclairage public du port, jusque-là pris en charge par la Ville (3%). Au total cela aurait dû faire 11% de hausse, mais nous avons limité l'augmentation à 8% ».

« 8% c'est une hausse énorme », insiste Jacques Simon, représentant des plaisanciers.

« Par ailleurs, ces frais supplémentaires nous obligent à réduire la voilure sur les petits travaux et sur la masse salariale. Au lieu d'avoir 2 postes, la capitainerie en aura désormais 1,5 ».

Des explications qui ne semblent pas convaincre les représentants des usagers : « On paye aussi cher que dans des ports comme le Brusco ou St-Mandrier, alors que nous avons beaucoup moins de services... »

« C'est comme ça... Vous savez, nous ne faisons pas de bénéfices, nous cherchons à équilibrer les budgets de ce port », se défend le directeur d'exploitation de TPM.

« Peut-être que si la Ville consent à garder pour lui l'éclairage public, cette année encore, nous pourrions limiter la hausse à 5%... », envisage Rémy Cassan-Barnel.

Raphaële Leguen promet d'étudier cette possibilité. Les usagers quant à eux, formuleront un avis sur cette grille de tarification lors du prochain conseil portuaire prévu en fin d'année.



Usagers du port, représentants de l'autorité portuaire et de la Ville ont échangé, hier après-midi, sur l'avenir du port de Saint-Elme.